

République française

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents 31
 présents par procuration1
 absents.....0
 absent excusé 1

OBJET :

Adoption des nouveaux
 règlements de fonctionnement
 pour la crèche collective et la
 crèche familiale

Le 9 juillet 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 3 juillet 2020, s'est rassemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroché, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Poisson à M. Strehaiano

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mme David

SECRETAIRE : Mme Roy

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200709-DEL2020070911-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2020

Affichage : 15/07/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L3111-1 à L3111-11, R2324-30 et R3111-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R227-7,

VU les règlements de fonctionnement de la crèche collective et de la crèche familiale en vigueur,

VU l'avis de la Commission Action Sociale, Logement et Petite Enfance en date du 29 juin 2020,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 2 juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter un nouveau règlement de fonctionnement pour la crèche collective et la crèche familiale afin de tenir compte des dernières évolutions réglementaires et de les adapter aux pratiques et évolutions organisationnelles,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Surie,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux règlements de fonctionnement de la crèche collective et de la crèche familiale de la commune, ci-annexés,

H

AUTORISE le service action sociale à appliquer et diffuser ces règlements à compter du 15 juillet 2020 ;

ABROGE, en conséquence, les règlements actuels à compter de cette même date (15 juillet 2020).

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **15 JUIL. 2020**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **15 JUIL. 2020**
15 JUIL. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.